



Syndicat CGT CAPGEMINI



ATTENTION !

CES FEMMES ET CES HOMMES SONT TRÈS DANGEREUX !!!



PRENEURS D'OTAGES !



**TERRORISTES !
RETROGRADES !
EXTREMISTES !
SALOPARDS !
FAINEANTS !
TUEURS
D'EMPLOIS !**



Si cet été, vous posez vos fesses sur le sable, c'est parce que d'autres ont bougé les leurs !



AU VERSO UNE PARTIE DES « MEFAITS » DE LA CGT



« Je n'espère qu'une chose: que ceux qui déversent leur haine contre la CGT à longueur de médias, dans la rue ou partout, seront conséquents avec eux-mêmes :

- n'oseront pas cet été prendre leurs congés payés,
- Ne se feront plus rembourser par la sécu,
- Ne prendront pas de retraite, et travailleront jusqu'à 70 ans,
- n'oseront pas toucher les allocs,
- n'oseront pas toucher la prime prénatale,
- n'oseront pas prendre, ni toucher le congé maternité,
- n'oseront pas utiliser la médecine du travail,
- n'oseront pas toucher les heures supplémentaires,
- n'oseront pas bénéficier de leur comité d'établissement,
- n'oseront pas bénéficier de tous les acquis et avantages de leurs conventions collectives, etc...

C'est-à-dire toutes les conquêtes sociales que les copains de la CGT (vous savez ceux qui prennent en otage le pays !) leur ont obtenues au péril de leur vie parfois, pendant qu'eux se contentaient de regarder ou de faire la lèche aux patrons et aujourd'hui de les insulter. »

Michel Etiévent, écrivain



Syndicat CGT CAPGEMINI



ATTENTION !

**CES FEMMES ET CES HOMMES
VOUS VEULENT DU BIEN !!!**



**RAISONNABLES !
RESPONSABLES !
REFORMISTES !
ENTREPRENEURS !
COMPETENTS !**



**HUMAINS !
CREATEURS
D'EMPLOIS !**



AU VERSO UNE PARTIE DE LEURS BONNES OEUVRES



- Allongement du temps de travail sans compensation financière,
- Inversion de la hiérarchie des normes, soit un code du travail par entreprise prioritaire sur les lois nationales ou européennes,
- Report de l'âge de départ à la retraite après 65 ans,
- Baisse des cotisations patronales appauvrissant les organismes sociaux (chômage, retraites, hôpitaux public,...etc)
- Suppression du repos quotidien de 11h consécutives
- Plafonnement de la majoration des heures supplémentaires à 10 % (au lieu de 50%)
- Plafonnement de la majoration des heures complémentaires des temps partiels à 10 %,
- Plafonnement des indemnités prud'homales quelque soit le préjudice subi,
- Facilitation des licenciements économiques,
- Suppression de l'obligation de motif sérieux pour les licenciements individuels
- Fiscalisation des subventions des activités sociales des CE

C'est-à-dire toutes les régressions sociales que les copains de la CGT (vous savez ceux qui prennent en otage le pays !) combattent d'arrache pied pour éviter de perdre 80 ans de conquêtes sociales.